

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 janvier 2024

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la Convocation : 15/01/2024  
Date d'affichage : 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024- 01: Décision modificative n°3 du budget de la Commune**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2023-030 du conseil municipal en date du 4 avril 2023,  
Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°2023-046 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023,  
Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°2023-061 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2023,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 suivante sur le budget de la commune 2023 afin de réaliser une opération d'ordre concernant les travaux de réalisation des jardins partagés en Régie.

Le budget de la Commune serait donc modifié comme suit :

**Section de fonctionnement – Dépenses :**  
Chapitre 012/ Compte 6218 « charges de personnel » + 4000 €  
**Section de fonctionnement- Recettes:**  
Chapitre 042/ comptes 722 « Travaux en Régie » : + 4 000 €

**Section d'investissement - Dépenses:**  
Chapitre 040- compte 2128 « Autre agencement »: + 4 000 €  
Chapitre 21 – compte 2128 « Autres agencement » - 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

**AUTORISE** la décision modificative suivante :



**Section de fonctionnement – Dépenses :**

Chapitre 012/ Compte 6218 « charges de personnel » + 4000 €

**Section de fonctionnement- Recettes:**

Chapitre 042/ comptes 722 « Travaux en Régie » : + 4 000

**Section d'investissement - Dépenses:**

Chapitre 040- compte 2128 « Autre agencement »: + 4 000 €

Chapitre 21 – compte 2128 « Autres agencement » - 4000 €

**Yves COURBIS,**

**Mylène DELORME**

**Maire**

**Secrétaire de séance**



A blue ink signature of Mylène Delorme, consisting of several fluid, overlapping loops.

**POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan  
Utilisateur : DEFOSSE Valérie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_002
Objet :	DM n°3 budget principal de la commune
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	026-212600050-20240119-2024_002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 026-212600050-20240119-2024_002-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-01 DM 3 budget Communal.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20240119-2024_002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 janvier 2024 à 18h44min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 janvier 2024 à 18h44min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 janvier 2024 à 18h44min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 janvier 2024 à 18h44min31s	Reçu par le MI le 2024-01-19

